Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-262101066-20250205-DEL_2025_10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/02/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 5 février 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 30 janvier 2025.

Membres présents : (10) M. HOAREAU, Mme CHOLLET, M. MEZUI, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, Mme LECOMTE, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés *représentés* : (3) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme JACQUEMARD représentée par Mme GINDRE, Mme JACQUENET représentée par Mme VIAN.

Membres excusés : (4) : M. BERTHIER, M. LEHENOFF, Mme TENENBAUM, M. FAVERJON.

Objet : Aides facultatives - Secteurs sociaux général et gérontologique - compte rendu annuel 2024

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon attribue tous les mois des secours, au titre de ses attributions facultatives, qui font l'objet, pour la majeure partie d'entre eux, d'un passage devant la Commission Hebdomadaire d'Attribution des Aides (CHAA).

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement aux administrateurs de l'établissement.

Les montants des secours attribués par le service social général et par le service gérontologique s'élèvent à :

Années	Service social général	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué	Service social gérontologique	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué
1er semestre 2024	89 248,37€	621	143,71 €	35 925,73 €	218	164,80 €
2e semestre 2024	89 536,94 €	620	144,41 €	33 733,79 €	211	159,88 €
Année 2024	178 785,31 €	1241	144,06 €	69 659,52 €	429	162,38 €
Total 2023	165 668,61 €	1236	134,03 €	67 271,67 €	442	152,20 €
Total 2022	219 721,30 €	1814	121,12 €	55 551,02 €	396	140,23 €
Total 2021	232 057,16 €	1967	117,97 €	53 551,42 €	355	150,85 €
Total 2020	245 074,23 €	2 327	105,31 €	45 021,62 €	359	125,41 €
Total 2019	215 293,64 €	2386	90,23 €	38 153,13 €	268	142,36 €
Total 2018	201 136 €	2327	86,00 €	45 511,24 €	306	142 €

La nature des aides se décline comme suit :

- pour le premier semestre 2024

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	50 755 €	56,87	410	123,79 €	17 995,00 €	50,09	138	130,40 €
Logement	25 837,58 €	28,95	113	228,65 €	12 555,74 €	34,95	52	241,46 €
Santé-Handicap	2 262,68 €	2,54	15	150,84 €	0,00 €	/	/	0,00 €
Autres*	10 393,11 €	11,65	83	125,21 €	5 374,99 €	14,96	28	191,96 €

- pour le second semestre 2024

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	55 005 €	61,43	438	125,58 €	17 470,00 €	51,79	140	124,79 €
Logement	23 011,97 €	25,70	100	230,11 €	8 618,83 €	25,55	32	269,33 €
Santé-Handicap	1 687,40 €	1,88	15	112,49 €	757,78 €	2,2	4	189,45 €
Autres*	9 832,57 €	10,98	67	146,75 €	6 887,18 €	20,41	35	196,78 €

- pour l'année 2024

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	105 760 €	59,15	848	124,71 €	35 465,00 €	50,91	278	127,57 €
Logement	48 849,55 €	27,32	213	229,34€	21 174,57 €	30,4	84	252,08 €
Santé-Handicap	3 950,08 €	2,21	30	131,66 €	757,78 €	1,09	4	189,45 €
Autres*	20 225,68 €	11,31	150	134,83 €	12 262,17 €	17,6	63	194,64 €

* : comprend les aides relatives aux frais de formation, frais de restauration (Clos Chauveau), frais d'assurances, frais obsèques, aides aux sinistrés, aides remboursables, frais de transport, etc.

Au cours de l'année 2024 ce sont 248 444,83 € redistribués au titre des aides financières facultatives pour les deux services sociaux. Ce montant est en hausse sensible de + 6,65 % par rapport au montant des aides financières facultatives pour les deux services redistribuées au cours de l'année 2023 (232 940,28 €).

La trajectoire haussière se confirme année après année pour le public de plus de 62 ans, tant en nombre d'aides qu'en montant moyen, montrant une dégradation réelle de situations des personnes avançant en âge.

Pour les deux services confondus, 82,09 % des bénéficiaires vivent seuls.
Si la mixité hommes / femmes caractérise le public aidé par le service social général, le public aidé par le service social gérontologique est composé à 55 % par des femmes.

1. Pour le service social général

1.1 Analyse des aides distribuées

Au cours de l'année 2024 ce sont 178 785,31 € redistribués au titre des aides financières facultatives. Ce montant est en hausse de 7,91 % par rapport au montant des aides redistribuées au cours de l'année 2023, soit 165 668,61 €.
On constate une légère augmentation du nombre d'aides distribuées. Le montant moyen de l'aide allouée augmente, cette dernière tendance étant observée depuis 2018.

1.2 Profil des bénéficiaires

Âge des demandeurs :

- 48,54 % sont âgées entre 31 et 50 ans ;
- 33,05 % sont âgés entre 51 et 62 ans ;
- 14,64 % sont âgés de 25 à 30 ans ;
- 3,77% ont moins de 25 ans.

Ressources des demandeurs :

- 31,80 % des demandeurs n'ont aucune ressource ;
- 57,53 % ont des revenus < 350 € ;
- 10,67 % ont des revenus entre 351 € et 1000 €.

2. Pour le service social gérontologique

2.1 Analyse des aides distribuées

Au cours de l'année 2024 ce sont 69 659,52 € redistribués au titre des aides financières facultatives. Ce montant est en hausse de + 3,55 % par rapport au montant des aides redistribuées au cours de l'année 2023 (67 271,67 €).
On constate une augmentation du nombre d'aides distribuées et du montant moyen de l'aide allouée.

Concernant la nature des aides sollicitées, la part des besoins de première nécessité est stable et représente le premier motif de demande pour les deux services sociaux soit 56,84 %. En détail : 59,15 % pour le service social général et 50,91 % pour le service social gérontologique. Le second poste de demande concerne le logement pour les deux services.

2.2 Profil des bénéficiaires

Âge des demandeurs :

- 27,88 % sont âgées entre 60 et 65 ans, soit avant l'ouverture de droits à la retraite ;
- 26,81 % sont âgés entre 65 et 70 ans ;
- 25,47 % sont âgés de 70 à 75 ans ;
- 19,84 % ont plus de 75 ans.

Ressources des demandeurs :

- 6,43 % des demandeurs sont sans ressource ;
- 64,62 % inférieurs à 750 €, soit en dessous du minimum vieillesse.

Le conseil d'administration a pris acte de ces éléments.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Signature numérique le 17/02/2025
de Antoine HOAREAU
Vice-Président du CCAS

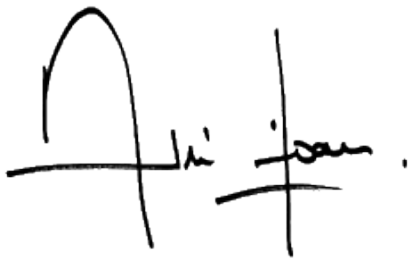

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Ressources internes : 1